

TARIFS 2023/2024

- Applicables au 01/09/2023 -

TARIF (1)	Quotient Familial Mairie(2) (ou famille monoparentale Cotteréziennes QF/M > à 450€) (4)	Pause méridienne		Périscolaire			Mercredi + ALSH			Nuitée (7) Mini-séjour ou bivouac	Supplément sorties (8)	TARIFS SPECIAUX				
		Restauration scolaire	P.A.I. Repas (5)	APM	APS	Sans Repas		Avec Panier Repas				Avec Repas	Amende forfaitaire (9)	Sorties Famille (10)	Halle jeux (12)	
						JSR	1/2 JSR que mercredis scolaires (6)	JAP (5)	1/2 JAP (5) que mercredis scolaires (6)							JAR que mercredis scolaires (6)
1	OF < à 351€ (ou QF CAF < à 701€)(3) 351€ à 450€	2,90 €	0,90 €	0,90 €	1,00 €	1,60 €	1,00 €	2,40 €	1,90 €	4,40 €	3,90 €	3,90 €				
2	351€ à 450€ (ou famille monoparentale Cotteréziennes QF/M > à 450€) (4)	3,30 €	1,00 €	1,00 €	1,20 €	3,90 €	2,60 €	8,80 €	3,60 €	11,10 €	5,90 €	5,90 €	3,30 €			
3	451€ à 550€	3,80 €	1,20 €	1,20 €	1,30 €	4,30 €	2,80 €	9,70 €	4,00 €	12,30 €	6,60 €	6,60 €				
4	551€ à 700€	4,20 €	1,30 €	1,30 €	1,50 €	4,70 €	3,10 €	10,60 €	4,40 €	13,50 €	7,30 €	7,30 €				
5(*)	701€ à 900€	4,80 €	1,50 €	1,50 €	1,70 €	5,00 €	3,40 €	11,60 €	4,80 €	14,90 €	8,10 €	8,10 €				
6	901€ à 1050€	5,40 €	1,60 €	1,60 €	1,90 €	5,30 €	3,50 €	12,20 €	5,20 €	15,90 €	8,90 €	8,90 €	5,60 €			
7	1051€ à 1250€	5,50 €	1,70 €	1,70 €	1,90 €	5,40 €	3,60 €	12,60 €	5,30 €	16,40 €	9,10 €	9,10 €				
8	1251€ ET +	5,60 €	1,70 €	1,70 €	2,00 €	5,70 €	3,80 €	13,10 €	5,50 €	17,00 €	9,40 €	9,40 €				
E	EXTERIEURS	7,70 €	2,40 €	2,40 €	2,70 €	20,20 €	13,50 €	22,60 €	15,80 €	27,90 €	21,10 €	21,10 €	7,80 €			

Tous les tarifs sont unitaires (par personne et par unité réservée) sauf le ramassage scolaire (forfait trimestriel par personne)

Les reports et remboursements sont conditionnés - Merci de vous renseigner le cas échéant.

(*) Tarif restauration appliqué à APEI DES 2 VALLEES dans le cadre d'une convention

(1) Les tarifs 1-2-3-4-5-6-7-8 sont réservés aux familles de Villers-Cotterêts, Coyvilles et Montgobert, ainsi qu'aux familles extérieures ayant un enfant en UJIS à Villers-Cotterêts - Merci de présenter un justificatif. Le tarif extérieur s'applique aux autres familles.

(2) Calcul du QF Mairie = Revenu Fiscal de référence des adultes du foyer (sur avis d'imposition) divisé par le nombre d'adultes et d'enfants qui composent le foyer (le parent élevant élève seul son enfant compte pour 2 adultes) divisé par 12 mois.

(3) Le numéro d'adhérent CAF doit être connu du service.

(4) Pour bénéficier du tarif monoparental, l'usager Cotteréen doit justifier de sa situation auprès du service.

(5) Le panier repas est fourni par les parents sur prescription médicale, après signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

(6) Les demi-journées sont réservables exclusivement sur les mercredis des semaines scolaires

(7) Supplément à payer pour chaque nuitée en plus de l'accueil "journée avec repas"

(8) Supplément à payer pour les sorties, visites ou journées de stage hors Villers-Cotterêts nécessitant un transport + un tarif d'entrée (ex. Parc Astérix). Les sorties, visites ou journées de stages sont incluses lors des mini-séjours ou bivouacs.

(9) Supplément appliqué lorsque le repas ou l'accueil n'a pas été réservé. **Ce supplément sera appliqué par enfant et pour chaque unité (prestation) non réservée.**

(10) Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.

(12) Réserve aux enfants de moins de 3 ans, non scolarisés. Inscription préalable en binôme obligatoire (1 adulte + 1 enfant).